

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

COMPAGNIE D'ASSURANCE VIE ET DE CAPITALISATION -HAYETT-

Siège social : Immeuble COMAR, Avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS.

La Compagnie d'Assurance Vie et de Capitalisation- HAYETT- publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2008 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 24 avril 2009. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes, Mr Fayçal DERBEL.

ACTIF DU BILAN AU 31 /12/2008

A C T I F	Exercice 2 0 0 8			Exercice 2 0 0 7
	Montant Brut	Amort & Prov	Montant Net	Montant Net
AC1 Actifs incorporels				
AC12 Concessions, brevets, licences, marques	123 035,094	123 035,092	0,002	0,002
AC14 Acomptes versés	107 490,025		107 490,025	89 334,525
	230 525,119	123 035,092	107 490,027	89 334,527
AC2 Actifs corporels d'exploitation				
AC21 Installations techniques et machines	427 158,323	352 876,796	74 281,527	154 825,134
AC22 Autres installations, outillage et mobilier	19 696,972	15 901,394	3 795,578	4 651,632
	446 855,295	368 778,190	78 077,105	159 476,766
AC3 Placements				
AC31 Terrains et constructions				
AC312 Terrains et constructions d'exploitation (Actions des sociétés immobilières)	3 125 834,810	130 970,258	2 994 864,552	2 520 699,661
AC33 Autres placements financiers				
AC331 Actions, autres titres à revenu variable et part dans des FCP	4 993 468,418	399 537,678	4 593 930,740	4 693 193,771
AC332 Obligations et autres titres à revenu fixe	70 358 121,700		70 358 121,700	62 251 151,700
AC334 Autres prêts	1 442 118,665		1 442 118,665	1 350 199,561
AC336 Autres	1 000,000		1 000,000	1 000,000
	79 920 543,593	530 507,936	79 390 035,657	70 816 244,693
AC6 Créances				
AC61 Créances nées d'opérations d'assurance directe				
AC611 Primes acquises et non émises et primes à annuler	-130 602,810		-130 602,810	-90 487,226
AC612 Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	2 339 499,779	56 788,448	2 282 711,331	1 792 456,383
AC62 Créances nées d'opérations de réassurance	28 199,270		28 199,270	62 808,846
AC63 Autres créances				

AC631 Personnel	11 109,152	19 611,189	-8 502,037	-10 084,615
AC632 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	3 107 101,389		3 107 101,389	2 306 060,063
AC633 Débiteurs divers	108 582,948		108 582,948	171 371,107
	5 463 889,728	76 399,637	5 387 490,091	4 232 124,558
AC7 Autres éléments d'actifs				
AC71 Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse	66 079,962		66 079,962	269 082,218
AC72 Charges reportées				
AC721 Frais d'acquisitions reportés	1 056 145,651		1 056 145,651	1 098 611,247
AC73 Comptes de régularisation Actif				
AC731 Intérêts et loyers acquis non échus	3 161 095,404		3 161 095,404	3 156 227,796
AC733 Autres comptes de régularisation	952 540,500		952 540,500	554 480,629
AC75 Autres	19 267,130		19 267,130	18 698,042
	5 255 128,647	0,000	5 255 128,647	5 097 099,932
TOTAL DE L'ACTIF	91 316 942,382	1 098 720,855	90 218 221,527	80 394 280,476

CAPITAUX PROPRES ET PASSIF DU BILAN AU 31/12/2008

	Exercice 2 0 0 8	Exercice 2 0 0 7
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	Montant Net	Montant Net
Capitaux propres		
CP1 Capital social ou fonds équivalent	4 000 000,000	4 000 000,000
CP2 Réserves et primes liées au capital	1 872 119,952	1 394 252,903
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice	5 872 119,952	5 394 252,903
CP6 Résultat de l'exercice	429 718,113	877 867,049
Total capitaux propres avant affectation	6 301 838,065	6 272 119,952
Passifs		
PA2 Provisions pour autres risques et charges		
PA23 Autres Provisions	100 000,000	100 000,000
	100 000,000	100 000,000
PA3 Provisions techniques brutes		
PA320 Provisions d'assurance vie	78 771 707,133	69 624 452,435
PA330 Provision pour sinistres (vie)	939 223,680	781 182,922
PA340 Provisions pour participations aux bénéfices et ristournes (vie)	1 894 451,146	2 003 975,633
PA360 Autres provisions techniques (vie)		
	81 605 381,959	72 409 610,990

PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires		
PA6 Autres dettes		
PA61 Dettes nées d'opérations d'assurance directe	800 245,635	453 608,433
PA62 Dettes nées d'opérations de réassurance		
PA622 Autres	10 781,965	634,754
PA63 Autres dettes		
PA632 Personnel	8 305,002	20 770,481
PA633 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	416 534,486	273 997,156
PA634 Crédoeurs divers	331 946,425	339 130,960
	1 567 813,513	1 088 141,784
PA7 Autres passifs		
PA71 Compte de régularisation Passif		
PA712 Autres comptes de régularisation Passif	643 187,990	524 407,750
	643 187,990	524 407,750
Total du passif	83 916 383,462	74 122 160,524

TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DU PASSIF	90 218 221,527	80 394 280,476
------------------------------------------------	-----------------------	-----------------------

ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE VIE AU 31/12/2008

Notes	2 0 0 8			2007
	Opérations brutes	Cessions et/ou rétrocessions	Opérations nettes	Opérations nettes
PRV1 Primes				
PRV11 Primes émises et acceptées +	13 803 003,624	493 510,363	13 309 493,261	13 159 855,761
	13 803 003,624	493 510,363	13 309 493,261	13 159 855,761
PRV2 Produits de placements				
PRV21 Revenus des placements +	4 353 733,477		4 353 733,477	4 265 737,746
PRV23 Reprise de corrections de valeur sur placements +	433 426,256		433 426,256	352 690,273
PRV24 Profits provenant de la réalisation des placements et de change +	402 368,763		402 368,763	114 085,383
	5 189 528,496	0,000	5 189 528,496	4 732 513,402
TOTAL 1	18 992 532,120	493 510,363	18 499 021,757	17 892 369,163
PRV4 Autres produits techniques +	9 726,070		9 726,070	11 948,951
	9 726,070	0,000	9 726,070	11 948,951
CHV1 Charges de sinistres				

CHV11 Montants payés	-	4 083 127,556	108 002,059	3 975 125,497	2 843 542,270
CHV12 Variation de la provision pour sinistres	-	63 516,271	158 600,910	-95 084,639	184 562,841
		4 146 643,827	266 602,969	3 880 040,858	3 028 105,111
TOTAL 2		4 136 917,757	266 602,969	3 870 314,788	3 016 156,160
CHV2 Variation des autres provisions techniques					
CHV21 Provision d'assurance vie	-	9 159 986,768		9 159 986,768	9 936 604,230
CHV22 Autres provisions techniques	-	-12 732,070		-12 732,070	83 028,830
		9 147 254,698	0,000	9 147 254,698	10 019 633,060
CHV3 Participation aux bénéfiques et ristournes	-	1 757 676,544		1 757 676,544	1 124 763,462
		1 757 676,544	0,000	1 757 676,544	1 124 763,462
CHV4 Frais d'exploitation					
CHV41 Frais d'acquisition	-	2 103 788,771		2 103 788,771	1 879 816,480
CHV42 Variation du montant des Frais d'acquisition reportés	-	42 465,596		42 465,596	-25 237,294
CHV43 Frais d'administration	-	665 931,122		665 931,122	577 812,605
CHV44 Commissions reçues des réassureurs	+		170 483,546	170 483,546	104 275,156
		2 812 185,489	170 483,546	2 641 701,943	2 328 116,635
TOTAL 3		13 717 116,731	170 483,546	13 546 633,185	13 472 513,157
CHV9 Charges de placements					
CHV91 Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêt	-	74 296,427		74 296,427	54 700,999
CHV93 Pertes provenant de la réalisation des placements	-			0,000	126,980
TOTAL 4		74 296,427	0,000	74 296,427	54 827,979
CHV10 Moins values non réalisées sur placements	-	0,000		0,000	0,000
TOTAL 5		0,000	0,000	0,000	0,000
CHNT2 Produits de placements alloués, transférés à l'état de résultat	-	347 796,695		347 796,695	370 010,527
TOTAL 6		347 796,695	0,000	347 796,695	370 010,527
RTV RESULTAT TECHNIQUES DE L'ASSURANCE VIE		716 404,510	56 423,848	659 980,662	978 861,340

ETAT DE RESULTAT AU 31/12/2008

	Notes	2 008	2 007
RTV Résultat technique de l'assurance vie	+	659 980,662	978 861,340
		659 980,662	978 861,340
PRNT3 Produits des placements alloués, transférés de l'état de résultat	+	347 796,695	370 010,527
		347 796,695	370 010,527
CHNT1 Charges des placements (assurance non vie)			
CHNT12 Correction de valeur sur placements	-	334 935,599	121 114,405

CHNT13 Pertes provenant de la réalisation des placements et de changes	-	179,297	31,504
		335 114,896	121 145,909
PRNT2 Autres produits non techniques	+	24 657,541	10 981,249
		24 657,541	10 981,249
CHNT3 Autres charges non techniques	-	111 874,850	124 402,182
		111 874,850	124 402,182
Résultat provenant des activités ordinaires		585 445,152	1 114 305,025
CHNT4 Impôt sur le résultat	-	155 727,039	236 437,976
		155 727,039	236 437,976
Résultat provenant des activités ordinaires après impôts		429 718,113	877 867,049
PRNT4 Gains extraordinaires	+		
		0,000	0,000
CHNT5 Pertes extraordinaires	-		
		0,000	0,000
Résultat extraordinaire		0,000	0,000
Résultat net de l'exercice		429 718,113	877 867,049
CHNT6/PRNT5 Effets des modifications comptables (nets d'impôts)	+		
		0,000	0,000
RESULTAT NET DE L'EXERCICE APRES MODIFICATIONS COMPTABLES		429 718,113	877 867,049

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE AU 31/12/2008 (METHODE DIRECTE)

	Notes	2 0 0 8	2 0 0 7
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
* Encaissements des primes reçues du réseau	+	11 884 847,944	12 275 854,094
* Encaissements des primes acceptations	+		20 703,858
* Décaissements des primes pour les cessions	-	186 623,348	524 041,823
* Sommes versées pour paiement des sinistres (Rachat, Rentes et Capitaux échus)	-	5 152 864,881	3 832 043,107
* Sommes versées pour les sinistres (Acceptations)	-		15 000,000
* Encaissements des sinistres pour cessions	+	71 722,971	149 097,697
* Commissions versées aux intermédiaires	-	712 371,905	583 152,545
* Commissions reçues sur les cessions	+	37 649,049	103 712,702
* Commissions versées sur les acceptations	-		98,277
* Somme versées aux fournisseurs et au personnel	-	2 122 500,362	1 689 791,668
* Variation des dépôts auprès des cédantes	+		-42 852,608
* Variation des espèces reçues des cessionnaires	+		
* Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers	-	8 609 466,646	11 116 313,308
* Encaissements liés à la cession de placements financiers	+	2 158 811,269	1 755 275,074
* Produits financiers reçus	+	4 719 994,655	3 856 644,731
* Taxes sur les assurances versées au Trésor	-		0,000
* Impôts sur les bénéfices payés	-	834 547,635	722 976,749
* Autres mouvements	-	1 045 797,391	-90 427,186
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		208 853,720	-188 849,527

Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements			
* Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	-	10 467,000	16 657,759
* Encaissements provenant de la cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	+		0,000
* Décaissements provenant de l'acquisition de terrains et constructions destinés à l'exploitation	-	500,000	0,000
* Encaissements provenant de la cession de terrains et constructions destinés à l'exploitation	+		0,000
* Décaissements provenant de l'acquisition de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation	-		0,000
* Encaissements provenant de la cession de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation	+		0,000
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		-10 967,000	-16 657,759
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
* Encaissements suite à l'émission d'actions	+		0,000
* Dividendes et autres distributions	-	399 600,000	299 950,000
* Encaissements provenant d'emprunts	+		
* Remboursements d'emprunts	-		0,000
* Variation des ressources spéciales	+		0,000
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		-399 600,000	-299 950,000
Incidence des variations de taux de change sur les liquidités ou équivalents de liquidités		0,000	0,000
Variation de Trésorerie		-201 713,280	-505 457,286
Trésorerie de début d'exercice		264 112,962	769 570,248
TRESORERIE DE FIN D'EXERCICE		62 399,682	264 112,962

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

I. Principes et méthodes comptables

Les principes et méthodes retenus pour la préparation et la présentation des états financiers de la société au 31/12/2008 sont ceux définis par le Système Comptable des Entreprises et notamment par les normes NCT 26 à NCT 31.

Les mouvements et les positions comptables sont exprimés en dinar tunisien. Les opérations traitées au cours de l'exercice et ayant pour contre partie une devise étrangère (principalement les opérations de réassurance), sont constatées sur la base du cours de change du jour de l'opération.

➤ Les postes du bilan

1. Actifs incorporels

Ce poste enregistre les investissements de recherche et de développement, les concessions, brevets, licences, logiciels et marques ainsi que les fonds commerciaux acquis par la société.

2. Actifs corporels d'exploitation

Ce poste enregistre les installations, agencements et aménagements, le matériel de transport, le matériel de bureau et informatique ainsi que le mobilier de bureau. Par dérogation à la norme comptable NCT 5, les actifs corporels d'exploitation font l'objet d'amortissements annuels aux taux suivants :

Matériel de transport : 20 %

Mobilier de bureau : 20 %

Matériel de bureau : 20 %

Agencements, aménagements et installations : 15 %

Matériel informatique : 33.33 %

Logiciels : 33.33 %

3. Placements

3.1. Placements immobiliers

Les placements immobiliers regroupent :

- Les terrains non construits,
- Les immeubles hors exploitation (immeubles de rapport),
- Les parts des sociétés à objet foncier non cotées,

Les placements immobiliers sont inscrits au bilan à leur coût de revient, hors frais d'acquisition, d'impôts et taxes récupérables et augmentés des travaux de construction et d'amélioration, à l'exclusion des travaux d'entretien proprement dits.

Les placements immobiliers ont été évalués à leur coût de revient, minoré des amortissements (pour les biens amortissables), des provisions pour dépréciation, lorsque la dépréciation présente un caractère durable mais pas irréversible et d'une correction de valeur, lorsque la dépréciation est irréversible.

Pour ces placements immobiliers amortissables, et par dérogation à la norme comptable NCT 5, la société a retenu les modalités d'amortissement suivantes :

Terrains : non amortis
Immeubles hors exploitation : 5%

Au 31/12/2008, les placements immobiliers de la société sont libres de toute sûreté ou servitude.

3.2. Placements dans les entreprises liées et participations

Les placements dans les entreprises liées et dans les entreprises dans lesquelles il existe un lien de participation sont enregistrés à leur coût d'acquisition, hors frais d'acquisition, impôts, droits et taxes récupérables.

3.3. Autres placements

3.3.1. Actions et autres titres à revenus variables

Cette catégorie de placements comprend les titres dont le revenu dépend directement ou indirectement du résultat ou de l'un des éléments du résultat de l'émetteur. A ce titre, sont considérées comme titres à revenus variables les actions ordinaires, les actions à dividende prioritaire sans droit de vote, les certificats d'investissement ainsi que les parts des organismes de placement collectifs (SICAV et FCP).

Les actions et autres titres à revenu variables sont enregistrés à leur prix d'acquisition hors frais d'acquisition, impôts, droits et taxes récupérables.

A l'inventaire, ces placements sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins values par rapport à leur coût d'entrée font l'objet d'une dotation aux provisions inscrites en charges de l'exercice. Les plus values par rapport à ce coût ne sont pas constatées.

La valeur d'inventaire retenue pour chacune des catégories est la suivante :

Actions cotées : cours moyen du mois de décembre
Actions non cotées : valeur mathématique au 31 décembre N-1
Parts d'OPCVM : valeur liquidative du 31 décembre

3.3.2. Obligations et autres titres à revenu fixe

Cette catégorie de placements comporte les titres autres que les titres à revenu variable, et notamment les obligations à taux fixe ou variable, les obligations indexées, les titres participatifs, les titres de créance négociables, etc.

Les obligations et autres titres à revenu fixe sont enregistrés à leur prix d'acquisition hors frais d'acquisition, impôts, droits et taxes récupérables et hors intérêts courus à l'achat.

Lorsqu'un risque de recouvrement du principal et/ou des intérêts est constaté, une provision est constatée à due concurrence.

3.3.3. Prêts et dépôts auprès des établissements bancaires et financiers

Cette rubrique comporte les prêts de toute nature, accordés aux entreprises ou au personnel ainsi que les avances sur contrats vie.

Une provision pour dépréciation est constatée dès lors qu'un risque de défaillance du débiteur apparaît.

3.4. Créances

Cette rubrique comporte les créances nées d'opération d'assurance directe, les créances nées d'opérations de réassurance et les autres créances.

3.4.1. Créances nées d'opération d'assurance directe

Les créances nées d'opération d'assurance directe enregistrent les créances sur les assurés et les intermédiaires d'assurance, les créances sur les co-assureurs, les primes à annuler, les primes acquises et non émises brutes ainsi que les créances nées de la subrogation de la compagnie dans les droits de l'assuré.

3.4.2. Créances nées d'opération de réassurance

Les créances nées d'opérations de réassurance enregistrent les créances sur les réassureurs et les cédantes, les créances sur les courtiers de réassurance ainsi que la part des réassureurs dans les primes non acquises et les primes à annuler.

3.4.3. Autres créances

Les autres créances enregistrent les créances qui ne sont pas liées directement à l'activité d'assurance et/ou de réassurance. Tel est le cas des créances sur le personnel, l'Etat, les organismes de sécurité sociale et les collectivités publiques ainsi que les autres débiteurs divers.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée pour les créances lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

3.5. Autres éléments d'actif

Ce poste recense les liquidités et équivalents de liquidités (avoirs en banques, chèques et effets à l'encaissement, CCP, caisse, etc. ainsi que les comptes de régularisation actif (les frais d'acquisition reportés, les produits à recevoir, les charges à répartir, les charges constatées d'avance, l'écart de conversion actif ainsi que les différences sur prix de remboursement à percevoir)

3.5.1. Frais d'acquisition reportés

Il s'agit de la fraction des frais d'acquisition (commissions et frais internes liés à l'établissement des contrats) constatés en charges de l'exercice et qui n'est pas imputable à la période comptable.

3.5.2. Différences sur prix de remboursement à percevoir

Si la valeur de remboursement des obligations et autres titres à revenus fixes est différente de la valeur d'acquisition, la différence, pour chaque ligne de titres, est rapportée au résultat sur la durée de vie résiduelle des titres par la comptabilisation, soit d'une charge (sur côte) soit d'un produit (décote).

3.6. Capitaux propres

Les capitaux propres représentent les apports en capital, les réserves et primes liées au capital, les résultats reportés ainsi que le résultat de la période.

L'impact des changements de méthodes comptables ainsi que les corrections d'erreurs fondamentales sont inscrits en ajustement des résultats reportés.

3.7. Provisions techniques

Ces provisions sont déterminées en brut de réassurance, la part des réassureur figurant à l'actif du bilan.

3.7.1. Provision mathématiques (vie)

Cette provision représente, pour chaque contrat d'assurance vie, la valeur actuelle des engagements réciproques de l'assureur et de l'assuré.

Elle comprend la valeur actuarielle estimée des engagements de l'assureur, y compris les participations aux bénéfices, déductions faite de la valeur actuarielle des primes futures à recevoir compte non tenu des chargements d'acquisition.

3.7.2. Provision pour frais de gestion

Cette provision est constituée en vue de faire face aux charges de gestion futures des contrats en portefeuille, dans la mesure où ces charges ne sont pas couvertes par des revenus futurs.

3.7.3. Provision pour participation aux bénéfices et ristournes

Dans la mesure où les sommes dues au titre des participations aux bénéfices et/ou des ristournes n'ont pas encore été versées ou créditées aux assurés, la provision pour participation aux bénéfices et ristournes enregistre à la date d'arrêté des comptes, l'engagement de la compagnie qui résulte des clauses contractuelles, de dispositions réglementaires et/ou d'une décision de gestion et ce, pour chacune des catégories d'assurance.

3.7.4. Provision pour sinistres à payer

Il s'agit de la dette de la société envers ses assurés au titre des sinistres, rachats, capitaux échus et arrérages de rentes à payer, déclarés ou non, et non encore payés à la date d'arrêté des comptes. Cette provision est calculée dossier par dossier.

Les dépenses sont estimées à leur coût futur (non actualisé) et tiennent compte des frais de règlement des sinistres. En contrepartie, les provisions mathématiques afférentes aux contrats concernés sont exclues des provisions mathématiques.

Le taux de chargement retenu est déterminé en fonction des taux de frais de règlement des sinistres réellement observés.

3.7.5. Provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques

Destinée à faire face à une insuffisance de la liquidité des placements, notamment en cas d'accélération du rythme de règlement des sinistres, cette provision est constituée lorsque, pour l'ensemble des placements, la compensation entre les plus values latentes et les moins values latentes résultant de la comparaison de la valeur comptable des placement à leur valeur d'inventaire, fait apparaître une moins value latente.

➤ *Les postes des états de résultat*

1. Produits des placements transférés et alloués

Le résultat de la gestion des placements est ventilé en deux parties :

- les produits nets provenant du placement des provisions techniques, figurant dans l'état de résultat technique
- les produits nets provenant du placement des capitaux propres, figurant dans l'état de résultat non technique.

A l'inventaire, une écriture comptable est passée pour transférer de l'état de résultat non technique vers l'état de résultat technique, la part des produits nets des placements alloués au prorata des provisions techniques nettes dans le total constitué par les capitaux propres et les provisions techniques nettes de réassurance.

2. Les charges par destination

Les frais généraux sont présentés par destination. Les destination regroupent les postes suivants :

- Frais de règlement des sinistres (frais des services règlement),
- Frais d'acquisition (commissions d'acquisition, frais commerciaux),
- Frais d'administration (frais des services chargés du « terme », commissions de gestion),
- Frais de gestion des placements (frais des services de gestion des placements, courtages, etc.),
- Autres charges techniques (charges de direction générale).

Les charges non techniques sont celles qui résultent d'activités sans lien technique avec l'activité d'assurance.

Les méthodes utilisées pour réaliser l'affectation des frais généraux par nature aux destinations sont les suivantes :

- Imputation directe sans application des clés de répartition pour les charges directement affectables à une destination : tel est le cas des comptes de charges par nature correspondants à une seule destination (frais sur titres, dotations aux amortissements des immeubles, etc.).
- Affectation selon l'effectif de la destination : cette méthode concerne principalement les frais de personnel et autres charges rattachées.
- Imputation indirecte des autres frais généraux : Cette méthode concerne tous les autres comptes de frais généraux qui n'ont pas été affectés directement aux destinations par l'une des deux autres méthodes.

En ce qui concerne l'imputation indirecte de ces charges, celle-ci s'effectue à partir de clés de répartition

II. Notes sur les postes du bilan

- Aucun élément du bilan n'a fait l'objet d'une quelconque réévaluation
- Aucun actif détenu par la société ne fait l'objet d'une clause de réserve de propriété.
- La société n'a procédé à l'émission d'aucun titre à revenu fixe.

➤ A1 : Actifs incorporels et actifs corporels

Nature de l'actif	Brut au 31/12/2007	Mouvement 2008	Brut au 31/12/2008	Amort. Et Prov.	Net au 31/12/2008
logiciels	96 810,569		96 810,569	96 810,569	0,000
autres immobilisations incorporelles	25 952,825	271,700	26 224,525	26 224,523	0,002
logiciels en cours	89 334,525	18 155,500	107 490,025		107 490,025
Total	212 097,919	18 427,200	230 525,119	123 035,092	107 490,027

Nature de l'actif	Brut au 31/12/2007	Mouvement 2008	Brut au 31/12/2008	Amort. Et Prov.	Net au 31/12/2008
installations, agencements et aménagement	203 942,010	9 778,540	213 720,550	150 092,543	63 628,007
matériel de transport	59 000,000	-59 000,000	0,000		0,000
matériel de bureaux	20 871,188		20 871,188	18 373,279	2 497,909
matériel informatique	190 718,285	1 848,300	192 566,585	184 410,974	8 155,611
meublé de bureaux	11 589,236	8 107,736	19 696,972	15 901,397	3 795,575
Total	486 120,719	-39 265,424	446 855,295	368 778,193	78 077,102

➤ A2 : Placements

Nature de l'actif	Brut au 31/12/2007	Mouvement 2008	Brut au 31/12/2008	Amort. Et Prov.	Net au 31/12/2008
placements immobiliers et placements immobiliers en cours	2 624 780,510	501 054,300	3 125 834,810	130 970,258	2 994 864,552

actions et autres titres à revenus variable (cotés)	491 270,300	1 004 251,780	1 495 522,080	217 389,958	1 278 132,122
OPCVM	2 419 394,237	-567 265,619	1 852 128,618		1 852 128,618
fonds commun de placement		1 000 000,000	1 000 000,000		1 000 000,000
actions et autres titres à revenus variable (non cotés)	1 972 187,720	-1 326 370,000	645 817,720	182 147,720	463 670,000
obligations et autres titres à revenus fixes	62 251 151,700	8 106 970,000	70 358 121,700		70 358 121,700
autres placements	1 351 199,561	91 919,104	1 443 118,665		1 443 118,665

TOTAL	71 109 984,028	8 810 559,565	79 920 543,593	530 507,936	79 390 035,657
-------	----------------	---------------	----------------	-------------	----------------

Participations et entreprises liées

1. Entreprises liées

Les entreprises liées (ou filiales) sont les entreprises dans lesquelles la société détient (directement ou indirectement) la majorité des droits de vote ou dans lesquelles elle détient un intérêt important dans les droits de vote ($\geq 40\%$) et y exerce le pouvoir de direction de la politique financière et managériale de l'entreprise. Il s'agit d'entreprises dépendantes, contrôlées par la société.

Au 31/12/2008, la société ne détient aucune participation répondant à la définition d'entreprise liée.

2. Entreprises avec lien de participation

Les entreprises avec lien de participation sont les entreprises sur lesquelles la société exerce une influence notable (participation aux décisions de la politique financière et opérationnelle) sans pour autant en avoir le contrôle.

Au 31/12/2008, la société ne détient aucune participation répondant à la définition d'entreprise avec lien de participation.

Filiales et participations

Sociétés	Capital	VN	Quote part détenue				
			Nombre	%	Montant brut	Correction de Valeur	Montant net
ADWYA	110 000 000	1,000	4 141	0,004	9 600,420		9 600,420
AMEN LEASE	10 000 000	10,000	13 484	1,348	177 133,720	-177 133,720	0,000
AMEN SYSTEMES	120 000	10,000	1 000	8,333	10 000,000		10 000,000
ARTES	25 500 000	1,000	852	0,003	8 801,160	-711,420	8 089,740
BATAM	20 000 000	10,000	272	0,014	5 005,058	-5 005,058	0,000
BATAM DA			2		8,942	-8,942	0,000
BIAT	170 000 000	10,000	19 835	0,117	429 202,027		429 202,027
BYZACENE	4 600 000	100,00	1 000	2,174	100 000,000		100 000,000
		0					
COMAR IMMOBILIERE	5 500 000	100,00	5 000	9,091	500 000,000		500 000,000
		0					
COMAR INVEST	3 000 000	100,00	900	3,000	90 000,000		90 000,000
		0					
ICF	9 000 000	10,000	150	0,017	8 405,000	-923,900	7 481,100
PGH	166 670 000	1,000	128 941	0,077	995 334,450	-204 668,238	790 666,212
SIFA	60 000	10,000	50	0,833	11 150,000	-10 380,500	769,500
SIPCO	4 455 000	110,00	2 397	5,919	263 670,000		263 670,000
		0					
SOTETEL	23 180 000	1,000	281	0,001	14 025,736	-10 970,423	3 055,313
SOTRAPIL	15 730 000	5,000	21	0,001	315,397	-110,395	205,002
SOTRAPIL DA 2007			21		13,142	-5,582	7,560
SOTUMAG	9 000 000	1,000	4 340	0,048	6 218,000		6 218,000
SOTUVER	12 630 000	10,000	1 127	0,089	14 464,548		14 464,548
TPR	32 000 000	1,000	2 322	0,007	9 142,200		9 142,200
TOTAL					2 652 489,800	-409 918,178	2 242 571,622

- Au 31/12/2008, la société ne possède aucune part dans une entreprise lui conférant la qualité d'associé indéfiniment responsable.
- Les corrections de valeurs sont déterminées conformément aux règles d'évaluation énoncées au niveau des principes et méthodes comptables.

➤ A3 : Créances

Libellé	2008			2007		
	Brut	Provisions	Net	Brut	Provisions	Net
Primes à annuler	-130 602,810		-130 602,810	-90 487,226		-90 487,226

Autres créances nées d'opérations d'assurance directes	2 339 499,779	56 788,448	2 282 711,331	1 849 244,831	56 788,448	1 792 456,383
Autres créances nées d'opérations de réassurance directes	28 199,270		28 199,270	62 808,846		62 808,846
Personnel	11 109,152	19 611,189	-8 502,037	9 526,574	19 611,189	-10 084,615
Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	3 107 101,389		3 107 101,389	2 306 060,063		2 306 060,063
Débiteurs divers	108 582,948		108 582,948	171 371,107		171 371,107
Totaux	5 463 889,728	76 399,637	5 387 490,091	4 308 524,195	76 399,637	4 232 124,558

➤ **A4 : Autres éléments d'actifs**

Libellé	2008	2007
Caisse	7 067,449	8 584,837
Banques et chèques postaux	55 332,233	255 528,125
Effets à l'encaissement	3 680,280	4 969,256
Frais d'acquisitions reportés	1 056 145,651	1 098 611,247
Intérêts courus et non échus	3 161 095,404	3 156 227,796
Différences sur prix de remboursement	942 824,994	509 424,399
Charges constatées d'avance	9 715,506	45 056,230
Autres	19 267,130	18 698,042
Totaux	5 255 128,647	5 097 099,932

➤ **P1 : Capitaux propres avant affectation**

Libellé	Solde au 31/12/07	Affectation bénéfice 2007	Dividendes	Bénéfice 2008	Solde au 31/12/08
Capital social	4 000 000,000				4 000 000,000
Réserve légale	300 000,000	43 893,352			343 893,352
Primes d'émission	50 000,000				50 000,000
Réserve pour fonds social	365 292,976	72 249,954			437 542,930
Réserve pour toutes éventualités	678 959,927	361 723,743			1 040 683,670
Résultat	877 867,049	-477 867,049	-400 000,000	429 718,113	429 718,113
Total	6 272 119,952	0,000	-400 000,000	429 718,113	6 301 838,065

NB : Au 31/12/2008, la société ne détient aucune action propre et n'a acheté ni vendu aucune action propre au cours de l'exercice.

(*) Le capital de la HAYETT, au 31/12/2008, est composé de 40 000 actions dont le nominal s'élève à 100 dinars. Le capital est totalement libéré et il est détenu par les actionnaires suivants :

Actionnaires	Nombre	VN	Montant	%
COMAR	26 633	100	2 663 300	66,58%
AMEN BANK	10 000	100	1 000 000	25,00%
PGI Holding	2 000	100	200 000	5,00%
Autres	1 367	100	136 700	3,42%
TOTAL	40 000		4 000 000	100,00%

➤ **P2 : Autres dettes**

Libellé	2008	2007
Autres créances nées d'opérations d'assurance directes	800 245,635	453 608,433
Autres créances nées d'opérations de réassurance directes	10 781,965	634,754
Personnel	8 305,002	20 770,481
Etat, impôts et taxes retenues à la source	348 319,924	214 832,700
Etat, organismes sociaux	65 787,947	56 828,515
Etat, autres impôts et taxes	2 426,615	2 335,941
Créditeurs divers	331 946,425	339 130,960
Totaux	1 567 813,513	1 088 141,784

➤ **P3 : Autres passifs**

Libellé	2008	2007
Amortissements des différences sur prix de remboursement	395 932,811	270 883,965
Charges à payer	247 255,179	253 523,785
Totaux	643 187,990	524 407,750

III. Notes sur les postes des états de résultat

➤ **Ventilation des charges et des produits des placements**

Libellé	2008	2007
revenus des participations	-140 697,515	95 305,238
revenus des autres placements	4 494 430,992	4 150 646,058
autres revenus financiers	835 795,019	486 562,106
Total produits des placements	5 189 528,496	4 732 513,402
frais externes	20 052,792	15,722
autres frais	389 358,531	175 958,166
Total charges des placements	409 411,323	175 973,888

- Les produits financiers arrêtés au 31/12/2008 comportent 23 999,891 dinars de dividendes.

➤ **Ventilation des charges de personnel**

Libellé	2008	2007
salaires	951 332,660	892 535,158
charges sociales	183 533,525	160 677,094
autres	154 996,231	79 018,772
Total	1 289 862,416	1 132 231,024

➤ **Charges de commissions**

Les commissions de toute nature, allouées aux agents généraux, courtiers et autres apporteurs afférentes à l'assurance directe et comptabilisées au cours de l'exercice s'élèvent au 31/12/2008 à 903 552,810 dinars, contre 805 445,420 dinars au 31/12/2007.

➤ **Impôts sur le résultat**

Libellé	Réintégrations	Déductions
résultat comptable avant impôt	585 445,152	
reprise provisions s/actions cotées		18,100
dividendes		23 999,891
fonds social		36 492,765
réinvestissement exonéré		80 000,000
	585 445,152	140 510,756
résultat imposable (bénéfice)		444 934,396
impôt sur les sociétés		155 727,039
minimum d'impôt		104 986,879
résultat net (bénéfice)		429 718,113

IV. Engagements reçus et donnés

	31/12/08	31/12/07
Engagements reçus		
avals, cautions et garanties reçus	4 444 667,000 *	2 485 700,114
engagements de rachat de titres et d'actifs	464 847,020	2 015 497,702
Engagements donnés		
avals, cautions et garanties reçus	0,000	0,000
engagements de rachat de titres et d'actifs	464 847,020	2 015 497,702

(*) Il s'agit d'un :

- nantissement de 45 800 actions STAR (valorisées au 31/12/2008 à 90,715 dinars par action) et de 64 000 actions SOFI-SICAF (valorisées au 31/12/2008 à 4,530 dinars par action) en garantie de l'exécution d'un portage portant sur 1 667 actions de la Société des Industries Plastiques et Cosmétiques (SIPCO).

V. Notes sur le contrôle interne

La société s'est dotée d'une structure d'audit interne et un responsable a été désigné depuis 2007.

Le comité Permanent d'Audit Interne a tenu sa première réunion au mois de décembre 2007 et a adopté la Charte du comité. Celui-ci a entamé effectivement ses travaux sur la base d'un programme annuel.

Le CPA a examiné les résultats de la mission d'audit des provisions techniques réalisée en 2008 et a validé la méthode de provisionnement et l'amortissement des frais d'acquisition reportés sur une durée de vie moyenne des contrats de 08 ans et ce pour les produits revalorisables.

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2008

Messieurs les actionnaires de la Société Assurances HAYETT

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport d'audit des états financiers de la société « Assurances HAYETT » arrêtés au 31 décembre 2008, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total net du bilan de 90 218 222 dinars, un résultat net de l'exercice de 429 718 dinars et un résultat technique vie net de 659 981 dinars, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

1 - Responsabilités

Nous avons audité les états financiers de la société « Assurances HAYETT » arrêtés au 31 décembre 2008. Ces états ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et à la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous estimons que notre audit constitue une base pour formuler la constatation relevée et développée dans le paragraphe suivant et que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Comptes agents

La rubrique « autres créances nées d'opérations d'assurances directes » figurant à l'actif du bilan, englobe des comptes non justifiés au 31 décembre 2007 et 2008 et accusant des soldes nets s'élevant respectivement à D : 1.768.655 et à D : 2.208.061.

Aussi, La rubrique « autres créances nées d'opérations d'assurances directes » figurant au passif du bilan, englobe des comptes non justifiés au 31 décembre 2007 et 2008 et accusant des soldes élevant respectivement à D : 453.608 et à D : 800.246.

A cet effet et en l'absence de rapprochement nous ne sommes pas en mesure d'exprimer au sujet de ces rubriques une opinion.

2 - Opinion

A notre avis, et sous réserve de la remarque développée dans le paragraphe précédent, les états financiers de la société « Assurances HAYETT » arrêtés au 31 décembre 2008, annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2008, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3 - Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, et conformément aux dispositions de l'article 266 (alinéa 1er) du Code des Sociétés Commerciales, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice mis à votre disposition à l'occasion de l'assemblée générale.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers et ce, en application des dispositions de l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005.

Nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la société « Assurances HAYETT » à la réglementation en vigueur en matière de tenue des comptes en valeurs mobilières.

Tunis, le 07 Avril 2009

Le Commissaires aux Comptes

FINOR

Fayçal DERBEL

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2008

Messieurs les actionnaires de la Société Assurances HAYETT

En application des dispositions des articles 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de vous donner à travers le présent rapport toutes les indications relatives à la conclusion et à l'exécution de conventions régies par les dispositions précitées.

1-Votre société a conclu avec la « COMAR » un contrat de location en vertu duquel cette dernière met à sa disposition un local nécessaire à l'exercice de son activité sis au 47, Avenue Farhat HACHED – Tunis, et ce, moyennant un loyer annuel taxe comprise de D : 11.720 majoré de 5% à chaque échéance annuelle, soit à compter du premier Juin 2008.

Cette location est consentie pour une période d'une année commençant le premier juin 2007, renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

Les loyers au titre de l'exercice 2008 se sont élevés à D : 10.180 hors TVA.

2- Votre société a conclu avec la « COMAR » un contrat de location en vertu duquel elle met à sa disposition deux locaux nécessaires à l'exercice de son activité sis à l'immeuble AMMA, rue sœur Joséphine Trocadéro – Sousse, et ce, moyennant un loyer annuel hors taxe de D : 7.200 majoré de 5% à chaque échéance annuelle, soit à compter du premier juillet 2005.

Cette location est consentie pour une période d'une année commençant le premier juillet 2004, renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

Les loyers facturés au titre de l'exercice 2008 se sont élevés à D : 8.543 hors TVA.

3-En application du protocole d'accord signé entre votre société et la société « COMAR » et relatif au partage des charges communes du siège social en référence à l'effectif des deux sociétés durant l'exercice, la société « COMAR » a facturé à votre société au titre de l'exercice 2008 un montant de D : 83.605.

4-Votre société a facturé en 2008 à la société « COMAR » un montant de D : 4.299 au titre de partage des charges communes relatives à l'occupation des locaux de Sousse et de Sfax

Ces conventions ne suscitent de notre part aucune remarque particulière.

Nous n'avons reçu aucun avis de la part de votre conseil d'administration concernant d'autres opérations régies par les dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

Par ailleurs et en dehors des opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations entrant dans le cadre des dispositions des articles précités.

Tunis, le 07 Avril 2009

Le Commissaires aux Comptes

FINOR

Fayçal DERBEL